

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20260209-lmc148817-AR-1-1
Date de télétransmission :	10 février 2026
Date de réception :	10 février 2026
Date d'affichage :	
Date de publication :	13 février 2026



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° MDA/2026/0005

Portant sur le rythme des évaluations de la qualité des Services Autonomie à Domicile aide pour la période 2026-2030

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et, notamment, ses articles L 312-1, L 313-1 à L 313-9 relatifs aux autorisations, L 312-8 et D. 312-6 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu l'arrêté n°DA-2022-0858 portant sur le rythme des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux de l'Autonomie ;

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;

Vu l'arrêté n°MDA-2024-973 modifiant l'arrêté n°DA-2022-858 portant sur le rythme des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux de l'Autonomie ;

Vu le référentiel de la Haute Autorité de Santé relatif à la nouvelle évaluation des ESSMS publié le 10 mars 2022 ;

Vu le schéma départemental de l'autonomie du Département des Alpes-Maritimes en vigueur ;

Considérant l'obligation de l'autorité de tutelle en charge des autorisations de définir une programmation respectant le rythme quinquennal des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément à l'article D.312-204 du Code de l'Action Sociale et des Familles en application de l'article L.312-8, les établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 transmettent tous les cinq ans les résultats des évaluations de la qualité des prestations qu'ils délivrent, selon une programmation

pluriannuelle arrêtée par l'autorité ayant délivré l'autorisation.

Sont pris en compte pour le renouvellement de l'autorisation les résultats des évaluations transmis conformément à la programmation, dans la période comprise entre la date de l'autorisation ou de son renouvellement et au plus tard deux ans avant la date de fin de l'autorisation.

ARTICLE 2 : SERVICES CONCERNES

Sont concernés par le présent arrêté les Services Autonomie à Domicile (SAD) relevant d'une autorisation de fonctionnement délivrée uniquement par le Département des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3 : PERIODE CONCERNEE

Le calendrier de programmation prévu à l'article 4 porte sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030. Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes. Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des services concernés.

ARTICLE 4 : HABILITATION DES ORGANISMES HABILITES

Les ESMS doivent se conformer au décret d'application définissant la liste des organismes accrédités à la réalisation des évaluations par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

ARTICLE 5 : RYTHME DES EVALUATIONS

Les Services Autonomie à Domicile aide devront fournir au Conseil départemental un rapport d'évaluation unique selon le calendrier fixé ci-après.

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Raison sociale	Nom commercial
2026	1er trimestre (1er janvier 2026 - 31 mars 2026)	ASSOCIATION EMPLOIS FAMILIAUX ANTIPOLIS	AEF ANTIPOLIS
		SA A2MICILE EUROPE	AZAE NICE
		ASSOCIATION AZUR DEVELOPPEMENT SERVICE	AZUR DEVELOPPEMENT SERVICE
		ASSOCIATION CAD DU MENTONNAIS	CAD DU MENTONNAIS
		CCAS ANTIBES	CCAS ANTIBES
		CCAS BEAULIEU SUR MER	CCAS BEAULIEU SUR MER
		CCAS BIOT	CCAS BIOT
		CCAS CAGNES SUR MER	CCAS CAGNES SUR MER
		CCAS CANNES	CCAS CANNES
		CCAS DE CARROS	CCAS CARROS
		CCAS LA COLLE SUR LOUP	CCAS LA COLLE SUR LOUP
		CCAS LA TRINITE	CCAS LA TRINITE
		CCAS LE CANNET	CCAS LE CANNET
		CCAS LEVENS	CCAS LEVENS
		CCAS MENTON	CCAS MENTON
		CCAS MOUANS SARTOUX	CCAS MOUANS SARTOUX
		CCAS MOUGINS	CCAS MOUGINS
		CCAS NICE	CCAS NICE
		CCAS ROQUEBRUNE CAP MARTIN	CCAS ROQUEBRUNE CAP MARTIN
		CCAS ROQUEFORT LES PINS	CCAS ROQUEFORT LES PINS
	CCAS SAINT ANDRE DE LA ROCHE	CCAS SAINT ANDRE DE LA ROCHE	
	CCAS SAINT JEAN CAP FERRAT	CCAS SAINT JEAN CAP FERRAT	
	CCAS SAINT LAURENT DU VAR	CCAS SAINT LAURENT DU VAR	
	2ème trimestre (1er avril 2026 - 30 juin 2026)	CCAS SAINT PAUL DE VENCE	CCAS SAINT PAUL DE VENCE
		CCAS THEOULE SUR MER	CCAS THEOULE SUR MER
		CCAS VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS	CCAS VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS
		CCAS VALLAURIS	CCAS VALLAURIS
		CCAS VENCE	CCAS VENCE
		CCAS VILLEFRANCHE SUR MER	CCAS VILLEFRANCHE SUR MER

		CCAS VILLENEUVE LOUBET	CCAS VILLENEUVE LOUBET
		ASSOCIATION CLUB AZUR SERVICES	CLUB AZUR SERVICES
		ASSOCIATION GERIATRIE SERVICE ASSISTANCE	GERIATRIE SERVICE ASSISTANCE
		SCIC SARL HESTIA Services à la personne	HESTIA Services à la personne
		SARL MAISON D'AZUR	MAISON D'AZUR
		UNION MUTUELLE	MUTUALITE FRANCAISE PACA SSAM
		OXANCE	OXANCE
		ASSOCIATION PACT SOUTIEN A DOMICILE	PACT - Soutien à Domicile
		ASSOCIATION PROXIM'SERVICES	PROXIM'SERVICES - Agence Méditerranéenne de services à la personne
		ASSOCIATION RAYON DE SOLEIL COTE D'AZUR	RAYON DE SOLEIL COTE D'AZUR
		SARL SAFA (Services et Aides aux Familles Azuréennes)	SAFA (Services et Aides aux Familles Azuréennes)
		ASSOCIATION SERENITE	SERENITE
		SIVOM SIVU	SIVOM LES VILLAGES PERCHES
		SARL APPORT TEMPS	APPORT TEMPS
		ASSOCIATION AZUR ASSISTANCE	AZUR ASSISTANCE
	ASSOCIATION A.I.D.A.	AIDA	
	SARL ALPAZUR SERVICE	BLOOM SERVICES	
	3ème trimestre (1er juillet 2026 - 30 septembre 2026)	FEDERATION ADMR	FEDERATION ADMR 06
		SARL AD SH06	AD SENIORS
		SARL A3 SERVICES	APEF NICE ST AUGUSTIN
		ASSOCIATION APREH HORIZON 06	APREH HORIZON 06
		SARL POLE DOMICILE	POLE DOMICILE
		SAS BIEN A LA MAISON	ONELA BIEN À LA MAISON
		EURL ADOM C'EST MIEUX	DESTIA ADOM C'EST MIEUX-ADCM
		ASSOCIATION ASPA	ASPA
		SAS NH SERVICES PACA	ONELA - NOUVEL HORIZON SERVICES
		ASSOCIATION MOSELLANE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES	AMAPA
		SARL CMC	CMC
		ASSOCIATION DES PARALYSES DE France - APF France HANDICAP	APF France HANDICAP
		SAS DOMUSVI DOMICILE	DOMUSVI DOMICILE
		SARL ELICS SERVICES 06700	PROSENIORS
		SARL AIDE ET SERENITE	AIDE ET SERENITE
		SARL ENFIDESIA	ENFIDESIA
		SARL ACTIVE AIDE	ACTIVE AIDE
		SAS FEEADOM	FEEADOM
		SARL AD SH NICE	AD SENIORS NICE
		SARL FREE DOM ALPES MARITIMES	SENIOR COMPAGNIE FREEDOM
	SAS DOMICIL +	DOMICIL +	
	SAS HOME & CARE	HOME & CARE	
	4ème trimestre (1er octobre 2026 - 31 décembre 2026)	SARL ALPES COTE D'AZUR SERVICE A LA PERSONNE	ALCASAP
		SAS ENDECA SERI	ENDECA SERI
		CCAS SOSPEL	CCAS SOSPEL
SAS MIMOSAS SERVICES		MIMOSAS SERVICES	
SAS NEW LIFE		NEW LIFE	
SAS ADAMA		ADAMA	
SARL DOMICEA MAPAUM		DOMICEA CAGNES SUR MER	
SARL DOMIDOM SERVICES		DOMIDOM SERVICES	
SAS AUXILIADOM		AUXILIADOM	
ASSOCIATION AU FIL DES SAISONS		AU FIL DES SAISONS	
2027	2ème trimestre (1er avril 2027 - 30 juin 2027)	CCAS DE BREIL SUR ROYA	CCAS BREIL SUR ROYA
		ASSOCIATION SOLEIL A DOMICILE	SOLEIL A DOMICILE
		SAS VITALLIANCE	VITALLIANCE
		SARL ASSISTANCE PLUS	ASSISTANCE PLUS

		SARL AXION SP	AXION SP	
		ASSOCIATION BRIN D'SOLEIL	BRIN D'SOLEIL	
	3ème trimestre (1er juillet 2027 - 30 septembre 2027)	SARL LA COMPAGNIE DU DOMICILE	DOMICIL'PARTNER	
		SARL DOM'AIDE	DOM'AIDE	
		SARL A2MICILE ANTIBES	AZAE ANTIBES	
		ASSOCIATION NOUS SOMMES LA POUR VOUS	NOUS SOMMES LA POUR VOUS	
		EURL DU TEMPS POUR VOUS	DU TEMPS POUR VOUS	
	4ème trimestre (1er octobre 2027 - 31 décembre 2027)	SARL 06 AZUR AIDE ET ASSISTANCE	AZUR AIDE ET ASSISTANCE	
		ASSOCIATION OXYCOURSES ADOM SMR	OXYCOURSES ADOM S.M.R.	
		SARL ADHEO SERVICES CANNES	DESTIA SOUS MON TOIT	
		COGEDIM CLUB PEGOMAS	SAAD COGEDIM FLEUR D'AZUR (NOHEE)	
		LES JARDINS D'ARCADIE	LES JARDINS D'ARCADIE ANTIBES	
2028	2ème trimestre (1er avril 2028 - 30 juin 2028)	ASSOCIATION ACAP	ACAP	
		SARL AT'HOME RIVIERA	AT'HOME RIVIERA	
		SARL ADOVIVA	A DOMICILE VIVRE AUTREMENT	
		SASU AP06	AP06	
		SARL AMBIANCE A DOMICILE	AMBIANCE A DOMICILE	
		SARL APAD06	APAD06	
		SARL DOMICEA	DOMICEA MS	
		SIVOM SIVU	SIVOM VAL DE BANQUIERE	
		SAS GROUPE HYGIE	GROUPE HYGIE	
	3ème trimestre (1er juillet 2028 - 30 septembre 2028)	SAS MC HOME	MC HOME	
		SAS LES JARDINS D'ARCADIE EXPLOITATION	LES JARDINS D'ARCADIE EXPLOITATION	
		ASSOCIATION ACCOMPAGNIA'DOM	ACCOMPAGNIA'DOM	
		SARL ACSED)	ACSED	
		SARL ATOUT SERV'	ATOUT SERV'	
		ENTREPRENEUR INDIVIDUEL BELMEHDI KARIMA	KILOU SERVICES A LA PERSONNE	
		SAS FAMILY SPHERE RIVIERA ENFANCE	FAMILY SPHERE	
		SARL HAS HALLES AUX SERVICES	HAS HALLES AUX SERVICES	
	4ème trimestre (1er octobre 2028 - 31 décembre 2028)	ENTREPRENEUR INDIVIDUEL MARANG Sylvie	AAA SYLVIE SERVICES	
		SARL MC SERVICES A DOMICILE	MC SERVICES A DOMICILE	
		EURL AZUR SERENITE	AZUR SERENITE	
		SARL ADHEO SERVICES NICE OUEST	DESTIA SOUS MON TOIT	
		SAS DOMITEL 06	DOMITEL 06	
		SASU LES DAUPHINS NLD	LES DAUPHINS 06	
		SARL LERINS SERVICE	GENERALE DES SERVICES	
		SAS STELLA MANAGEMENT VILLENEUVE LOUBET	STELLA VILLENEUVE LOUBET	
	2029	1er trimestre (1er janvier 2029 - 31 mars 2029)	SARL AD SH NICE	AD SENIORS NICE
			SARL FREE DOM ALPES MARITIMES	SENIOR COMPAGNIE FREEDOM
			SAS DOMICIL +	DOMICIL +
CCAS SOSPEL			CCAS SOSPEL	
SAS MIMOSAS SERVICES			MIMOSAS SERVICES	
SAS NEW LIFE			NEW LIFE	
2ème trimestre (1er avril 2029-30 juin 2029)		SAS ADAMA	ADAMA	
		SARL DOMICEA MAPAUM	DOMICEA CAGNES SUR MER	
		SARL DOMIDOM SERVICES	DOMIDOM SERVICES	
		SAS AUXILIADOM	AUXILIADOM	
		SAS HOME & CARE	HOME & CARE	
2030	4ème trimestre 2030 (1er octobre 2030-31 décembre 2030)	SARL LE CANNET VILLA SULLY	VILLA SULLY	

ARTICLE 6 : TRANSMISSION DES EVALUATIONS

Les évaluations seront transmises au Département sous format dématérialisé, par courriel avec accusé de réception à l'adresse mail domicileetparcours@departement06.fr au plus tard à la date fixée par le calendrier, au regard du présent arrêté.

ARTICLE 7 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature.

ARTICLE 8 : RECOURS

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux porté devant le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et d'un recours contentieux qui sera porté devant le tribunal administratif de Nice dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : NOTIFICATION

Le présent arrêté sera notifié à l'ensemble des services autonomie à domicile aide relevant d'une autorisation de fonctionnement délivrée par le Département des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 10 : PUBLICATION

Conformément à l'article R. 3131-2 du CGCT, le présent arrêté sera publié sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site internet du Conseil départemental dans son intégralité, sous format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégralité et à en effectuer le téléchargement.

ARTICLE 11 : MODALITES D'EXECUTION

Monsieur le Président du Conseil départemental, et l'ensemble des Directeurs de SAD aide sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Nice, le 09/02/2026

Le Président du Conseil départemental
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de la Maison
Départementale de l'Autonomie,

Sébastien MARTIN

